

**OBJET**      **Cession de terrains communaux à la famille occupante**  
IS 474, 486 partie, 513 partie et 514 partie / Monsieur HUBERT Jean Sylvain /  
chemin Michel Debré - Montagne

Je vous propose de vous prononcer sur la cession en pleine propriété des terrains communaux bâtis désignés en objet et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans l'acte correspondant, aux prix et conditions mentionnées dans le tableau ci-dessous et de m'autoriser à :

- 1° signer l'acte de cession correspondant,
- 2° procéder au versement des honoraires aux notaires chargés de la rédaction de l'acte.

<b>Référence cadastrale</b>	<b>Superficie</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Acquéreur</b>	<b>Prix</b>
IS 474 486 partie 513 partie 514 partie  Zone Um du PLU	908 m <sup>2</sup> étant entendu que la superficie définitive à acquérir de la parcelle IS 513 p devra être précisée par document d'arpentage restant à établir	Chemin Michel Debré  Montagne	Monsieur HUBERT Jean Sylvain	76 000,00 € (soit environ 83,70 €/ m <sup>2</sup> ) montant conforme à l'avis financier des services de France Domaine établi à la date du 29 mai 2017
<b>Motivation de la cession immobilière</b>				
<p>La signature de l'acte authentique devra intervenir dans le délai maximum de six (6) mois suivant la prise d'effet de la présente Délibération. Elle pourra néanmoins donner lieu, dans le même délai, à la signature d'un compromis de vente, d'une durée maximale de un (1) an, sans possibilité de prorogation, dans le but de permettre aux acquéreurs concernés de finaliser leurs dossiers de financement.</p> <p>Ainsi, dans le cas où une vente n'aurait pas été conclue au terme des délais indiqués ci-dessus, l'assemblée délibérante pourrait décider de se prononcer à nouveau sur l'opportunité de cette transaction, notamment au vu d'un avis actualisé des services de France Domaine et, le cas échéant, décider d'annuler purement et simplement le projet de cession.</p>				

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du samedi 23 septembre 2017**  
**Délibération n° 17/6-031**

**OBJET**      **Cession de terrains communaux à la famille occupante**  
IS 474, 486 partie, 513 partie et 514 partie / Monsieur HUBERT Jean Sylvain /  
chemin Michel Debré - Montagne

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/6-031 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur ESPÉRET Jean-Pierre - 11ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1** Approuve le projet de cession en pleine propriété des terrains communaux mentionnés dans le tableau figurant au texte du Rapport et pour lesquels une offre de prix amiable établie en référence à la valeur vénale du bien déterminée par les services de France Domaine et autre condition à la vente ont été acceptées par l'acquéreur concerné.

**ARTICLE 2** Autorise le Maire à intervenir dans l'acte correspondant.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170923-176031-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2017  
Date de réception préfecture : 03/10/2017

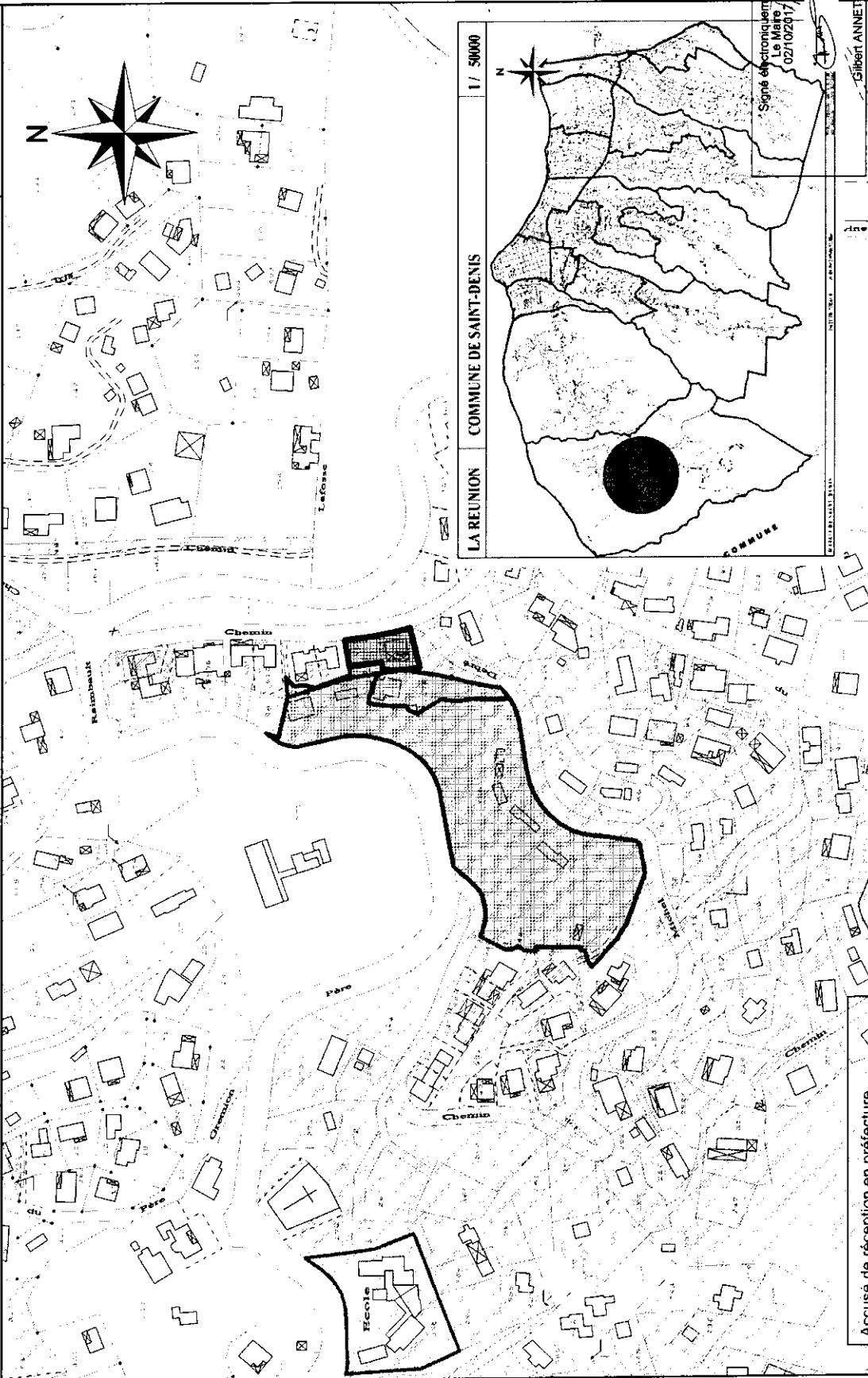
Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/10/2017



Gilbert ANNETTE

**IS 474-486-513-514p M. Jean Sylvain HUBERT - MONTAGNE**

**1 / 2364**



Accusé de réception en préfecture  
M 4 1974 3 03 4 M 15 08 M 7 9 23-176031-DE  
Date de transmission : 03/10/2017  
Date de réception préfecture : 03/10/2017

DATE DU TIRAGE : 07-08-2017, 11:46:08, Jun

Produit numérique, tirage de plan cadastral, numérique  
sur feuille / tirage sur feuille / scellés réservés  
Gilbert ANNETTE

Signé électroniquement par :  
le Maire  
02/10/2017



N° 7300-SD  
(mars 2016)

ANNEXE N°4

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
Pôle Gestion publique  
Service : Pôle d'Évaluation Domaniale  
Adresse : 7, avenue André Malraux  
97 706 SAINT-DENIS Messag Cédex 9  
Téléphone : 02 62 94 05 88  
Fax : 02 62 94 05 83

Le 29/05/2017

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES  
PUBLIQUES DE LA REUNION

POLIRNOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Vincent VARIN, évaluateur.  
Courriel : [vincent.varin@dofip.finances.gouv.fr](mailto:vincent.varin@dofip.finances.gouv.fr)  
Réf. : 2017-411V0430

à  
Commune de ST DENIS  
Direction Patrimoine et Foncier

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLES IS 474 ET IS 513 PARTIE POUR UNE SUPERFICIE TOTALE DE 908 m2

ADRESSE DU BIEN : 43, CHEMIN MICHEL DEBRÉ - ST BERNARD - ST DENIS

VALEUR VENALE : 76 000 € ASSORTIE D'UNE MARGE D'APPRÉCIATION DE 10 %

1 - SERVICE CONSULTANT : COMMUNE DE ST DENIS

AFFAIRE SUIVIE PAR : Mme Jocelyne PARMENTIER

2 - Date de consultation : 11/05/2017  
Date de réception : 11/05/2017  
Date de visite : 23/05/2015  
Date de constitution du dossier « en état » : 11/05/2017

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET EN VISAGE

Cession amiable de l'unité foncière d'une superficie de 908 m2 formée par les parcelles IS 474 et 513 partie à M. Jean Sylvain HUBERT.

À  
MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170923-176031-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2017  
Date de réception préfecture : 03/10/2017

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/10/2017

Gilbert ANNETTE